

Question écrite du 16 avril 2011 de Mme Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck: «Quelle politique de prix pour les sports dans les établissements de la Ville?»

Le prix pour la location d'une place de tennis au centre sportif du Bois-des-Frères est de 7 francs pour un enfant accompagné d'un ou de plusieurs adultes, une somme modique qui permet à une famille de profiter pleinement de cet équipement.

La situation est comparable pour la patinoire et la piscine des Vernets: des prix tout à fait corrects, respectivement de 6 et 3 francs, permettent aussi aux familles pas spécialement aisées de jouir de cette offre. En plus, la location de matériel est possible et bon marché.

La situation est totalement différente au centre sportif de la Queue-d'Arve, juste à côté: pour une séance parent/enfant au mur de grimpe, on débourse 39 francs (26 francs plus 13 francs), ce qui est beaucoup plus cher même qu'une sortie au cinéma.

En quoi cette énorme différence de prix s'explique-t-elle entre l'escalade et les autres disciplines sportives? (Dans la même salle, les joueurs de badminton ne paient que 7 francs la séance.) Serait-il possible d'adapter le prix de l'utilisation du mur d'escalade aux tarifs des autres disciplines pour permettre de pratiquer occasionnellement ce sport en famille?